METPARK

Date de télétransmission :	19 novembre 2026
Date de retour de l'acte :	19 novembre 2026
Identifiant de l'acte :	033-453335069-20261117-1678-DE-1-1
Publié le	23 novembre 2026

CONSEIL ADMINISTRATION DU 17 NOVEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-six, le 17 novembre à 10h00, le Conseil administration légalement convoqué le 3 novembre 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Christophe DUPRAT, Président.

Etaient présents :
M. Christophe DUPRAT, M. Olivier CAZAUX, Mme Fatiha BOZDAG, M. Quentin BELAUBRE, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, M. Mayeul L'HUILLIER.

Etaient excusés et représentés :
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Mayeul L'HUILLIER, M. Gwenaël LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT, M. Frédéric GIRO à M. Olivier CAZAUX, M. Jean-François EGRON à Mme Pascale BOUSQUET-PITT.

La séance est ouverte

Affaire 2026/06/01P

Procès-verbal du conseil d'administration du 29 septembre 2026

PV N° 2026/05

Administrateurs présents :

Monsieur Christophe DUPRAT
Monsieur Quentin BELAUBRE
Madame Pascale BOUSQUET-PITT
Madame Fatiha BOZDAG
Monsieur Olivier CAZAUX
Monsieur Jean-François EGRON
Monsieur Frédéric GIRO

Monsieur Mayeul L'HUILLIER
Monsieur Emmanuel SALLABERRY

Administrateur excusé :

Madame Géraldine AMOUROUX ayant donné pouvoir à M. L'HUILLIER
Monsieur Gwenaël LAMARQUE ayant donné pouvoir à M. DUPRAT

Est présent pour la DGFIP :

Monsieur Rodolphe WALLAERT, comptable public

Sont présents pour Bordeaux Métropole :

Monsieur Thibaut BALADON, direction générale mobilités
Monsieur Emmanuel GOUBET, direction générale mobilités
Madame Célia VILLAIN, inspection générale des services

Est présent pour les associations :

Monsieur Jacques DUBOS, Trans'cub

Sont présents pour les représentants du personnel :

Madame Céline PERRUCHE
Monsieur Roger LEVY

Sont présents pour la Régie :

Monsieur Nicolas ANDREOTTI, directeur général
Madame Céline BORDIN-MORA, directrice financière
Monsieur Rémi DOUET, responsable de la performance
Monsieur Guillaume LORA, directeur d'exploitation
Monsieur Miguel SEGUIN, directeur technique
Madame Alexandra LEPARMENTIER, responsable du service ressources humaines
Madame Charlotte HIRIART, directrice administrative
Monsieur Nathan YAHIAOUI, juriste
Madame Charline HATINGUAIS, responsable du service commande publique
Madame Eva BELLEMIN-MENARD, service commande publique
Madame Virginie GAUTHIER, responsable satisfaction client, études, marketing et communication
Madame Sabine CURCI, commerciale
Monsieur Jean-Marie LACHAUD, chef du service de la fourrière
Madame Fabienne GARELLI, assistante de direction

M. le président constatant que le quorum est atteint ouvre la séance.

Info/2026/05/01 : évolution de l'activité

M. ANDREOTTI indique que l'activité, notamment estivale, n'a pas été terrible. En effet,

elle a été impactée par les conditions météorologiques et encore plus pendant les deux semaines d'incendie où la fréquentation a baissé fortement. Le nombre d'abonnés au 31 août 2026 est inférieur à celui recensé en début d'année, avec un total de 9 054 abonnements, contre 9 357 fin 2025. Cette baisse du nombre d'abonnés est « logique », puisqu'elle s'explique en très grande partie par les résiliations d'abonnements sur le parking Cité Mondiale qui est en travaux depuis le 1er juillet dernier, - 131 abonnements.

Les abonnés se répartissent en un peu plus de 7 650 abonnés véhicules légers, un peu plus de 200 abonnés moto, 643 abonnements vélo et près de 550 autres abonnements. Le nombre d'amodiés s'élève à 1 831 au 31 août 2026, ce qui donne au total 10 885 usagers sous contrat, abonnés et amodiés, soit une baisse de 260.

La fréquentation horaire, depuis le début de l'année, enregistre une diminution de 3,2 %, avec un peu moins de 1,5 millions d'entrées sur les 8 mois de l'année, soit une légère baisse par rapport à la même période que l'année dernière. Cette baisse s'explique principalement par le recul de la fréquentation enregistrée dans les deux principaux parcs qui sont ceux de gare Saint-Jean avec une diminution de 10 %, ce qui est quand même important, et de Pey-Berland dont la fréquentation recule de 11 % également.

La fréquentation abonnés diminue légèrement de 0,6 %, soit au cumul, une fréquentation horaire et abonnés de 2 268 000 usagers accueillis sur les 8 mois de l'année 2026, contre 2 321 000 sur la même période en 2025, soit une baisse de 2,3%.

Le chiffre d'affaires s'établit à un peu plus de 16 M€ au 31 août, en recul de 1,1% par rapport à la même période que l'année dernière. Sur 8 mois, la Régie a perdu 175 000 € par rapport à la même période de 2025. Le chiffre d'affaires horaire est en recul de 3 %, c'est ce qui pénalise le plus METPARK. La tendance s'est nettement dégradée sur juillet et août avec un recul du chiffre d'affaires de 5 % au cumul, principalement lié à la baisse marquée de la fréquentation de 8,6 %. Cet été, la fréquentation sur les parkings a été historiquement basse, par rapport aux autres années. Le chiffre d'affaires des amodiations progresse de 3 % et celui des conventions de 19 %, ce qui s'explique par la diversification des activités et des services de la Régie.

Le top 3 en termes de chiffre d'affaires horaires est Saint-Jean, même si la fréquentation diminue, il reste le parc le plus rentable, viennent ensuite Pey-Berland et Victor Hugo. En termes d'abonnés, le parking Cité Mondiale arrive en tête suivi de Paludate qui progresse fortement et qui, dans les prochains mois, devrait être le parking le plus important en termes de chiffre d'affaires abonnés. En effet, la Régie est très sollicitée pour des souscriptions d'amodiations et d'abonnements sur ce secteur.

En ce qui concerne les réclamations, le service a reçu et traité un peu plus de 100 réclamations sur le mois d'août. Elles étaient principalement dues à la fermeture partielle de Cité Mondiale.

Sur la partie fourrière, le nombre de véhicules entrés au 31 août 2026 connaît une diminution par rapport à la même période que 2025 ; passant de 7 427 à 7 400, soit une baisse de 27 véhicules, - 0,4 %, soit quasiment à l'étal sur les 8 premiers mois de l'année par rapport à 2025. 78 % des enlèvements sont sollicités par les polices municipales, contre 81% au 31 août 2025. Il note quand même cette année une augmentation de l'activité de la Police Nationale dans les enlèvements. 80%, comme c'est à peu près toujours le cas depuis plusieurs années, sont effectués sur la ville de Bordeaux, soit 8 enlèvements sur 10. Au 31 août 2026, un peu plus de 5 000 véhicules ont été récupérés par leurs propriétaires, soit seulement 69 % des véhicules enlevés. Comme constaté

depuis plusieurs années, un tiers des véhicules qui rentrent en fournière ne ressort jamais et part soit à la destruction, soit rarement à la vente aux domaines.

Le chiffre d'affaires au 31 août 2026 s'établit à un peu plus d'1,5 M€, en hausse de près de 100 000 € par rapport à la même période que l'année dernière. Est annexé à l'information le tableau donnant la répartition par commune des enlèvements de tous les véhicules sur les 8 premiers mois de l'année et la répartition par commune de tous les enlèvements des véhicules deux roues, motos et scooters.

M. le président fait remarquer qu'il n'y a pas de surprise dans ces chiffres. L'été a été extrêmement compliqué dans de multiples domaines. Il y a eu moins de fréquentation sur le territoire girondin au sens large du terme et métropolitain aussi. Cela se ressent dans les parkings. Il note une stabilité sur la fourrière, après une année 2024 extrêmement complexe et 2025 ressemblait plus à ce qui pourrait être qualifié d'une année classique. Les jours de canicule, le réseau de TBM affichait une baisse de fréquentation de 30 % et la semaine où il y a eu les incendies, 50 % de baisse. Cela veut dire que tous les secteurs ont été impactés. La Régie ne s'en sort pas trop mal par rapport à une situation compliquée.

Info/2026/05/02 : information concernant la passation et l'exécution des marchés passés par la Régie

Mme HATINGAIS indique que, depuis le dernier conseil d'administration, la Régie a notifié 18 marchés, dont 7 en procédure avec consultation, 15 avenants, 7 modifications unilatérales qui résultent de la réouverture de Porte de Bordeaux. Pour le SPA, 13 demandes d'achat ont été validées, dont 5 en centrale d'achat et 13 bons de commande en exécution d'un accord cadre à bons de commande. Pour le SPIC, 101 demandes d'achat ont été validées avec 21 en centrale d'achat et 217 bons de commande en exécution d'un accord cadre à bons de commande. Tous les tableaux récapitulatifs et toutes les informations sont annexés à l'information.

M. le président précise que le document présenté est exhaustif. La transparence est totale.

Info/2026/05/03 : déroulement des travaux

M. SEGUIN propose de commencer par les photos souvenirs de l'inauguration du 18 septembre dernier du parc Porte de Bordeaux, qui, après 11 mois de travaux, est désormais au standard et aux couleurs de METPARK. Il rappelle que c'est le 3ème et avant-dernier parc à avoir été rénové après Gambetta et République dans le cadre du marché global de performance. La première photo montre l'incontournable coupé de ruban avec le président et quelques nouveaux administrateurs. Ensuite sont montrées les photos d'ambiance du parking, les équipements de péage qui sont récurrents sur tous les nouveaux parkings avec bien sûr du ticketless, c'est-à-dire sans ticket avec une lecture de plaque. Sont montrés les panneaux d'informations dynamiques sur les barrières de péage. Ont été mis en place un ensemble de bacs pour végétaliser un peu le parking avec un système d'arrosage automatique qui récupère une partie des eaux du parking.

M. le président trouve que cette touche de végétal à l'entrée du parking habille bien le mur. C'est plutôt intelligent. Si ça peut marcher et s'il y a assez de photosynthèse pour que ça puisse fonctionner, l'idée est bonne.

M. SEGUIN précise que la végétation a été choisie, pour qu'elle puisse résister. Depuis le 15 septembre, les clients peuvent de nouveau profiter pleinement de ce parking qui a été fermé quand même tout l'été. Il a ouvert début septembre pour les premiers matchs de l'UBB. Le MGP 1 s'enchaîne avec le parc Cité Mondiale, 4ème et dernier chantier qui a démarré en juillet dernier et devrait durer 16 mois. Les travaux ont été phasés par niveau. La 1ère phase a débuté en juillet et durera 6 mois. Elle concerne les trois derniers niveaux, - 6, - 5 et le 4B qui sont fermés. Les autres niveaux supérieurs restent ouverts. Le chantier a démarré avec le curage des éléments sur les niveaux, la mise en peinture et un peu de maçonnerie.

Le MGP2, second marché global performance, a été lancé en fin d'année 2025 et porte sur les parcs Camille Jullian, Victor Hugo et Victoire. Des difficultés ont été rencontrées avec le programmiste dont le marché a été résilié cet été. Une nouvelle consultation a été lancée pour en désigner un nouveau ; les analyses sont en cours. Il devrait être désigné mi-octobre. En juillet, a été arrêtée la liste des trois groupements qui seront admis au dialogue compétitif. Ces 3 groupements de qualité sont FAYAT, GCC et MAS. METPARK espère avoir des belles réponses. L'objectif est une remise du dossier de consultation en février 2027, pour qu'un an après, le marché au nouveau prestataire puisse être attribué.

La consultation pour les marchés de travaux a été lancée pour la METSTATION de Mériadeck. Le marché devrait être attribué mi-octobre avec une livraison au 2ème semestre 2027. Un marché de peinture à bons de commande assez important sous la forme d'un accord-cadre a été lancé il y a quelque temps avec un montant maximum de 3,3 M€. Les premiers travaux de peinture sur le parc Paludate ont démarré en juillet pour 700 000 €. Ils ont été phasés par niveau pour permettre l'exploitation du parking. La Régie a essayé d'utiliser les couleurs de la charte mais c'est difficile car il faut l'accord de l'architecte à l'origine du projet qui a des idées un peu arrêtées. Il n'aime pas trop l'orange, malheureusement. Les voies de circulation ne sont pas peintes en bleu nuit comme le réclame la charte mais en gris comme à l'origine. Le rez-de-chaussée a été ouvert et le + 1 est fermé actuellement et sera livré à la fin du mois d'octobre. Fin novembre, les travaux devraient être terminés.

M. le président indique attendre avec impatience l'embellissement des rampes du parking Cité Mondiale qui sont quand même un élément marquant en termes d'image. C'est vrai que les discussions avec les architectes peuvent être parfois compliquées. Cela sera le cas également pour l'Aréna quand le moment arrivera, ce ne sera pas simple car il a été conçu par un architecte de renom. Après s'il faut adapter, la Régie le fait. L'essentiel, c'est de s'y retrouver surtout en termes de sécurité. Il trouve, comme la photo projetée le montre, que le cheminement expliqué au sol comme par exemple l'indication de la sortie vers la gare, c'est très important, il ne faut pas transiger là-dessus. La sécurité des traversées piétonnes est importante dans les parkings.

M. SEGUIN ajoute que la signalétique est toujours un sujet lors de la reprise des peintures. Un travail est réalisé en collaboration avec le service communication qui met l'accent sur la signalétique et précise que la signalétique verticale sera orange.

M. le président indique qu'il serait opportun que la signalétique de Bordeaux Métropole incite à aller plus vers les parkings METPARK plutôt que vers les autres. Il faut essayer d'être un peu « corporate ». Le travail de peinture et de signalétique est un très bon travail. Comme il a pu s'en rendre compte sur Porte de Bordeaux qui est une vraie réussite. Il pense que c'est très bien et que ce site sera utilisé notamment par les salariés de KEOLIS qui sont en face. Le CHU n'étant pas très loin, il pourrait également être une solution pour ses salariés.

M. DUBOS a une interrogation sur l'accident de travail qui a eu lieu sur Cité Mondiale début septembre. Il voulait savoir si c'était lié aux travaux et dans ce cas, aux entreprises qui intervenaient dans le cadre des travaux.

M. ANDREOTTI répond que cet incident a eu lieu le 7 septembre. L'entreprise GTM réalise actuellement les travaux aux niveaux - 6, - 5 et - 4, c'est-à-dire, que le parking est coupé en deux et est fermé dans la zone travaux. Durant cette journée du 07 septembre, des travaux ont été réalisés à l'aide d'une scie thermique toute la journée pour couper du béton, ce qui a dégagé du CO/NO anormalement élevé. Il y a eu 3 personnes qui se sont senties mal. Bien évidemment, immédiatement, les pompiers sont intervenus. Elles ont été prises en charge par le CHU, une est restée en surveillance et les 2 autres sont sorties rapidement. De mémoire, cela a occasionné 2 jours d'arrêt de travail pour 1 salarié, 4 pour un autre et 10 ou 15 pour le 3ème. Bien évidemment, quand les pompiers sont intervenus, le parking a été fermé immédiatement pendant à peu près 1 H 30. Les ventilateurs ont été mis en marche de manière à évacuer ce taux de CO/NO qui était trop élevé. Au bout d'1 H 30, les taux sont descendus à zéro. Des prélèvements ont été faits pendant 48 H toutes les 2 H avec des matériels portatifs de CO/NO et le taux est resté à zéro. Clairement, la Régie sait aujourd'hui d'où provient cette augmentation de CO/NO : l'utilisation de cette scie thermique par GTM. Il précise que GTM a immédiatement pris les dispositions qui s'imposaient, notamment en remplaçant cette scie thermique par une scie électrique. METPARK est extrêmement vigilante.

La Régie a audité ses systèmes d'alerte, d'alarme, de taux de CO/NO avec l'entreprise prestataire et remplacé certains matériels. Aujourd'hui, tout est sous contrôle dans cette zone travaux mais le risque zéro n'existe pas. METPARK est particulièrement vigilante sur cette zone de travaux puisqu'ils vont perdurer au moins encore 1 année. L'inspection du travail a réalisé une visite sur site trois jours après et a saisi GTM en tant qu'entreprise réalisant les travaux et aussi METPARK. Elle a demandé des documents dont les certificats de maintenance des organes de sécurité notamment. L'instruction est en cours. Toutes les dispositions qui s'imposaient à la Régie ont été prises.

M. le président souligne que ce qui est important, c'est que les alertes ont bien fonctionné et que chacun savait ce qu'il avait à faire de façon à pouvoir intervenir. L'inspection du travail fera son rapport, ce qui est tout à fait logique et normal.

Info/2026/05/04 : informations relatives à la sécurité dans les parkings

M. LORA indique que cette information porte sur la sécurité et la sûreté dans les parcs relatives à la présence de populations dites marginales et de casses de véhicules. La photo s'est arrêtée au 17 septembre. Depuis le début de l'année, la Régie a dénombré 1261 signalements de marginaux et 92 casses de véhicules sur les parcs. Sur la partie population marginale, c'est effectivement une année avec une très forte augmentation par rapport à l'année dernière puisqu'il est recensé déjà 1261 signalements contre 628 sur la même période en 2025, soit + 101 %. Ces chiffres se rapprochent de l'année de référence qui était 2023 qui était la 1ère année de présentation de ces chiffres et qui était effectivement une année assez importante en termes de fréquentation.

M. ANDREOTTI précise qu'il vaut mieux dénommer l'année 2023 année « record » plutôt que « de référence » pour donner un peu d'optimisme.

M. LORA ajoute que la Régie a effectivement enregistré une présence de ces personnes

depuis le début de l'année dont dans le parking Camille Jullian récupéré début septembre où 11 signalements ont été dénombrés en l'espace de 17 jours. Il a été évoqué tout à l'heure le top 3 en termes de chiffre d'affaires d'abonnement et d'horaire. Le top 3 en termes de fréquentation de population dite marginale est Victor Hugo avec 453 signalements, St Jean 213 et Victoire 208 depuis le début de l'année. Il est constaté a contrario une forte baisse depuis le mois de février des casses de véhicules qui régressent de 69 % sur la même période que 2025, ce qui est une très bonne nouvelle. 92 casses, c'est toujours trop mais en forte régression. Là aussi, avec des parkings plus impactés que d'autres : en tête Victoire avec 19 signalements, Grands Hommes 17, Pey-Berland 15 et Victor Hugo ferme la marche. Ces 4 parkings concentrent 70 % des casses de véhicules.

M. le président précise que tous ces chiffres sont donnés en totale transparence, tels qu'ils sont. CAMILLE JULLIAN vient en plus, qui n'était pas comptabilisé jusqu'à présent puisque la Régie ne le gérait pas. Donc, elle en prend les avantages et les inconvénients. A son avis, il y a plus d'inconvénients que d'avantages. La présence de marginaux est une vraie difficulté. L'année 2025 s'était plutôt améliorée mais pendant la période hivernale, les marginaux viennent davantage se mettre à l'abri dans les parkings. Les chiffres présentés ont été quand même assez élevés tout le long de l'année. Il ne sait pas dire, parce qu'il n'a pas la réponse à cette question, si en période de forte canicule, si les parkings peuvent servir de refuge. Il n'a pas l'impression qu'il y fait plus frais qu'à l'extérieur, mais en tous les cas, ils ne sont pas au pic du soleil. Cela est une certitude.

L'élément positif est la baisse des casses à comparer à des périodes plus catastrophiques. Cela veut dire que la sécurité et la surveillance mises en place portent leurs fruits. La Régie sera toujours confrontée, comme sur ces dernières semaines, à ce phénomène. La bande qui avait été arrêtée est peut-être ressortie. Elle a été mise à l'ombre pendant quelques mois mais les incarcérations ne durent jamais très longtemps. Dès qu'ils ressortent, ils connaissent la méthode. Ils la réutilisent. C'est clair. C'est tellement rémunérateur. Il ne sait pas si ça doit rassurer le conseil d'administration mais les autres exploitants sont confrontés aux mêmes difficultés, que ce soit Tourny ou les anciens parkings de BP3000.

M. GIRO précise que sur Tourny, ils ouvrent les voitures avec un boîtier et même si la voiture est équipée d'un système qui détecte une intrusion, il indique n'avoir pas reçu le message. Quand il est arrivé, le coffre était vide. Il ne sait pas comment ils ont ouvert le coffre mais ils l'ont fait.

M. SALLABERRY souhaite avoir le retour d'expérience par rapport à la sécurisation de quelques parkings avec notamment la fermeture de la porte d'entrée comme sur le parking 8 mai 45 ainsi qu'à Cité Mondiale. En rendant plus complexe l'entrée, est-ce que ces investissements ont abouti à avoir dans ces parkings-là beaucoup moins d'intrusion ?

M. ANDREOTTI répond que malheureusement, la Régie n'a pas eu d'effet positif. Elle essaie toujours de complexifier le plus possible bien évidemment l'entrée pour des personnes malveillantes dans les parkings. Il est constaté que dans les statistiques qui ont été présentées par Guillaume, les parkings qui sont « plus faciles d'accès » ou pas ont à peu près les mêmes taux malheureusement d'échec. Certains parkings, deux ou trois, malgré une présence physique, subissent des intrusions et des casses. C'est extrêmement compliqué, tout simplement, parce que les auteurs de ces faits, comme l'a rappelé M. le président, sont des spécialistes et mettent, comme cela peut se voir sur les caméras, 10 secondes pour dépouiller, casser et vider la voiture. Quand un parking a une capacité entre 400 et 700 places, ils sont partis très souvent avant que les équipes interviennent ou que la Police Nationale puisse intervenir. Les équipes tournent toutes les

nuits, connaissent le phénomène et exceptionnellement, ils arrivent parfois à les attraper, ce qui permet de les livrer à la police et puis éventuellement ils sont incarcérés. Mais quand ils ressortent, ils reviennent. Alors, METPARK complexifie au maximum l'accès à ses parkings et encore plus dans l'avenir avec les réhabilitations et en renforçant les contrôles d'accès. Mais par exemple sur Victor Hugo qui sera dans le marché global de performance 2, il sera sécurisé dans le cadre de sa réhabilitation mais tant que la problématique qui se situe juste à côté de ce parking perdurera, la Régie aura du mal à arrêter ce phénomène de population marginale et de casse dans ce parking. METPARK gère 36 parkings et un tiers des signalements est recensé sur Victor Hugo.

M. CAZAUX indique qu'en Espagne, que ce soit en aérien ou en souterrain, 1 ou 2 niveaux des parkings sont réservés aux abonnés résidents avec un accès avec une 2ème grille. La 1ère grille permet avec des systèmes de filtrage d'entrée et de sortir et le 2ème portillon permet un accès réservé. Les clients horaires ne peuvent pas y accéder. Les résidents stationnent dans un lieu encore plus sécurisé. Est-ce que c'est quelque chose auquel la Régie a réfléchi ?

M. ANDREOTTI répond que non seulement METPARK y a réfléchi mais c'est en place depuis des années notamment sur Victor Hugo où des niveaux en sous-sol sont réservés aux abonnés ainsi qu'à Pey-Berland, où également 2 niveaux sont réservés aux abonnés. Malgré tout cela, le problème n'est pas réglé car un parking doit toujours rester accessible 24H/24. Même en sécurisant au maximum les entrées piétonnes, cela n'empêche pas un marginal de suivre un client et de rentrer. Sur Gambetta par exemple, des portails avec ouverture et fermeture ultra rapides en 1 seconde 7 ont été installés mais cela n'empêche pas un marginal de suivre le véhicule et de rentrer. Bien évidemment, cela peut décourager certains d'entre eux. La Régie met en place des dispositifs de ce type comme sur Pey-Berland et Victor Hugo où dans ce dernier, le client qui se rend en sous-sol a des entrées à part. Mais, à partir du moment où l'infrastructure doit être accessible 24H/24, cela rend le site forcément faillible et faible. Ces systèmes découragent les moins vaillants mais les plus vaillants arriveront toujours à rentrer.

M. le président ajoute que sur Victor Hugo, des grilles posées ont été descellées. Il y a certains endroits où quelques jours après la pose, le matériel est démonté. C'est vraiment compliqué à gérer. Il y a aussi l'accès PMR. Il rappelle que la Régie doit avoir des portails assez grands pour pouvoir rentrer avec une durée d'ouverture adaptée à un déplacement en fauteuil ou à pied. Des parades sont recherchées mais la surveillance donne quand même de bons résultats. La présence humaine n'est pas non plus à négliger.

M. ANDREOTTI ajoute pour compléter que la Régie assiste depuis un mois et demi au vol, à la casse ou au vidage d'extincteurs. C'est la grande tendance qui se déroule tous les jours. Ce sont des jeunes qui n'ont rien d'autre à faire, notamment sur Beaujon, Laharpe ou Libération ou est-ce que c'est quelqu'un qui a une entreprise d'extincteurs et qui a envie d'en vendre beaucoup ? Ou comme il fait beau, les jeunes passent entre midi et deux sur ces parkings et s'en servent de rooftop.

M. le président indique que lorsqu'il fait beau, sur Beaujon et Laharpe, les jeunes s'y regroupent. Beaujon c'est le rooftop le plus couru de la barrière de Médoc. Il n'a rien à dire pour les jeunes qui se réunissent et qui passent un moment, cela n'est pas un problème à partir du moment où ils laissent les lieux aussi propres que lorsqu'ils sont arrivés. C'est ça, la vraie difficulté. METPARK est intervenue auprès des établissements scolaires qui répondent au mieux poliment ou au pire, ne répondent pas.

Info/2026/05/05 : assignation devant le Tribunal judiciaire à l'encontre du syndicat

des copropriétaires de la Résidence Le Centre

M. ANDREOTTI indique que la Régie a depuis maintenant quelques mois, quelques difficultés relationnelles avec le syndicat des copropriétaires de la Résidence le Centre, la résidence juste en face du siège social de METPARK. Ce syndicat a eu tendance ces derniers mois et encore plus ces dernières semaines à croire que la Régie était là pour payer à peu près toutes les charges de copropriété, y compris les façades, les caves, et bientôt, il pense qu'elle devra payer les chaudières et les peintures des logements... C'est pour cela que METPARK a été dans l'obligation de saisir le tribunal.

Mme HIRIART indique qu'effectivement lors de la dernière Assemblée Générale qui s'est tenue le 21 avril 2026, plusieurs résolutions ont été adoptées que la Régie a considéré comme étant illégales, que ce soit tant sur la forme que sur le fond. Raison pour laquelle, il a été décidé de saisir le tribunal judiciaire afin de solliciter l'annulation de ces résolutions qui ont pour effet effectivement d'augmenter de manière significative les charges financières qui seraient réclamées à METPARK. En exemple, l'Assemblée Générale a décidé de créer un nouveau lot de copropriété en affectant à la Régie toutes les charges financières avec une utilisation des règles de majorité que METPARK conteste. La procédure est actuellement pendante devant le tribunal judiciaire.

M. ANDREOTTI cite un deuxième exemple aussi très parlant. L'Assemblée Générale a décidé de modifier le règlement de propriété de manière à ce que METPARK puisse payer le ravalement de façade des appartements. Il rappelle que le parking Front du Médoc est un parking souterrain et ils ont unilatéralement décidé de changer le règlement de copropriété de manière à ce que METPARK dont le site est en dessous puisse participer au ravalement de façade des appartements. Autant dans le fond, c'est déjà très moyen, mais en plus, surtout dans la forme, les règles des votes de majorité et de minorité n'ont pas été respectées. Voilà pourquoi il a été décidé de contester ces faits.

M. LEVY demande ce qu'il s'est passé pour que cela arrive ? Il a dû se passer quelque chose, non ?

M. ANDREOTTI répond qu'il ne s'est rien passé de particulier. La Régie a des liens très réguliers avec ce syndicat de copropriété du fait notamment de la fermeture du parking de Front du Médoc ainsi que dans le cadre de la réhabilitation des terrasses de Mériadeck, pilotée par Copublic. Il pense qu'ils se sont dit que c'était peut-être une belle opportunité de pouvoir se faire payer quelques menus travaux par un opérateur public, ce que, bien évidemment, la Régie conteste fermement et vigoureusement.

Mme BOUSQUET-PITT demande si c'est un syndic professionnel ?

Mme HIRIART répond par l'affirmative, c'est AGIMMO.

M. le président fait remarquer qu'ils cherchent absolument à diminuer leurs propres charges en en rétrocédant une partie à la Régie qui a toujours été très correcte vis-à-vis d'eux depuis de très nombreuses années. METPARK est effectivement copropriétaire, ce n'est pas discutable mais uniquement pour ce qui la concerne. Alors, ils sont énervés aujourd'hui parce qu'ils n'ont plus le parking en dessous avec l'ascenseur qui descend directement. Mais la moindre des choses, est de respecter les règles quand elles existent. Dès l'instant où celles-ci ne sont pas respectées et qu'elles impactent lourdement financièrement la Régie, elle se doit de se défendre et de faire entendre raison. Le syndic a un devoir de conseil et l'a exercé mais le conseil syndical est passé outre. La décision du tribunal est connue d'avance, c'est-à-dire qu'il dira que les choses n'ont pas été faites

dans les règles dont le vote à l'unanimité. Il précise avoir assisté dans sa vie à de nombreux conseils syndicaux, notamment de certains avec 600 copropriétaires et ce n'est jamais facile car personne ne veut payer. Et comme la Régie est censée être très riche, elle peut payer pour les autres.

Info/2026/05/06 : parking ARKEA ARENA : actualité et perspectives

Mme GAUTHIER précise que c'est un parking à part, par son architecture, puisqu'il est signé Rudy Ricciotti, que tout le monde connaît certainement. Ce site a une architecture soignée, signée et un emplacement à part. 4 événements ont eu lieu cet été.

M. ANDREOTTI précise que Rudy Ricciotti a fait le parking mais aussi la salle qui est attenante.

Mme GAUTHIER indique qu'un chantier de nettoyage assez atypique a eu lieu sur quatre semaines au mois d'août. C'était un chantier atypique parce qu'il a fallu une quinzaine d'hommes cordistes pour nettoyer l'ensemble du parking. Atypique parce que ce n'est pas un simple coup de karcher. C'est un vrai traitement, notamment au dernier niveau, un traitement anti-champignons, moisissures, etc., qui va s'installer dans la durée. Et atypique parce qu'il fallait respecter le bâtiment, l'architecture et le béton de manière à ce que le parking soit sublimé. Le chantier s'est terminé le jour même du concert SOS Incendie qui a eu lieu à l'Aréna. METPARK s'est associée à cet événement et 100% des recettes du parking de cette soirée ont été reversés avec l'accord, bien entendu, du président de la Régie, à savoir un peu plus de 8 000 €, à la Fondation de France.

Le 3ème sujet sur ce parking est la participation aux journées européennes du patrimoine. Elle souhaite présenter Sabine CURCY qui a rejoint l'équipe commerciale et qui a porté le projet. C'est une première pour METPARK qui a participé aux journées européennes du patrimoine qui ont eu lieu les 19 et 20 septembre dans le parking Aréna. Le dernier niveau a été ouvert sur les deux jours avec deux thèmes. Le premier thème, le samedi, avec une visite guidée, lecture des paysages et transformation urbaine. Des visites commentées par Marie Serin qui est urbaniste à Bordeaux Métropole ont été organisées. Elles ont regroupé 54 participants avec des retours vraiment très positifs. Le dimanche, qui était une carte blanche aux artistes, beaucoup de photographes sont venus sur place parce qu'en effet, le bâtiment s'y prête. Un DJ était là et quelques danseuses sont venues déambuler. Ces journées ont réuni plus d'une centaine de personnes, ce qui est plutôt un test très positif. Un travail est mené d'ores et déjà sur l'année prochaine avec une réflexion sur l'organisation d'un parcours car il y a vraiment des parkings atypiques qui méritent l'attention, notamment le toit terrasse de Victor Hugo, de Paludate qui est également signé par un architecte et qui a quelques particularités. Une réflexion est menée sérieusement pour faire un vrai parcours pour l'édition de l'année prochaine.

L'attrait pour ces parkings ne laisse pas insensible. Cette architecture et ces bâtiments pourraient être valorisés en faisant autre chose que du stationnement. Il a été lancé il y a quelques mois une offre qui s'appelle METEVENTS qui va permettre de louer à des agences de communication et événementielles le toit terrasse de l'Aréna. Ce parking, en dehors des soirs de concert, est vide. Il bénéficie d'une vue vraiment atypique et d'une architecture iconique. Il a du potentiel. Des échanges ont eu lieu avec pas mal d'agences. La Régie est prête et attend l'aval du SDIS. METPARK est plutôt optimiste sur le fait de pouvoir lancer cette offre avant la fin de l'année. Ça fait partie des axes de diversification des activités sur lesquelles une réflexion est menée.

M. le président rappelle quand même que ce parking était un geste architectural. C'est un

choix qu'avait fait feu PARCUB de choisir le même architecte que l'Aréna de façon à avoir une similitude. Maintenant, que le parking a retrouvé sa couleur d'origine, le choix du même architecte était le bon. C'est un joli geste qui a été fait sur ce site. Ce choix avait coûté un petit peu plus cher qu'un parking classique. Il rappelle que c'est aussi un parc relais qui accueille aujourd'hui des gens qui prennent le réseau TBM qui a été fortement renforcé puisque la ligne 25 qui passe devant a une fréquence qui a été augmentée pour pouvoir avoir une meilleure desserte. Il trouve que la dernière proposition faite est très bien car ce parking offre un point de vue unique. En plus, avec l'arrivée du pont Simone Veil qui donne vraiment un caractère d'un urbanisme assez récent sur ce secteur-là, cela peut être une très bonne idée. Il ne faut pas hésiter, sachant que le niveau le plus élevé n'est pas toujours occupé, à mener quelques opérations qui peuvent, encore une fois, amener des recettes. Il remercie pour le nettoyage du parking juste avant le concert organisé par Pascal Obispo. Cela a été un vrai succès et un chèque de la valeur du stationnement de ce jour-là a pu être remis à la Fondation de France. C'est une très bonne initiative. C'est parfait. La Régie joue bien son rôle.

M. CAZAUX précise qu'en ce moment, c'est le FAB de Bordeaux-Métropole (Festival International des Arts de Bordeaux Métropole). Est-ce que dans le prolongement de ces idées, pour l'année prochaine, des contacts ont été pris avec le FAB pour peut-être profiter de ce point de vue et proposer des éléments artistiques ?

M. ANDREOTTI répond qu'à ce jour, la Régie n'a pas été sollicitée mais comme le fait remarquer fort justement M. CAZAUX, ce serait très intéressant, pourquoi pas, dans le cadre de la programmation de l'année 2027, que soient intégrées une ou deux des structures de METPARK. Ce festival dure une dizaine de jours. Ce sont des événements qui apprécient particulièrement les infrastructures atypiques. Ce serait intéressant de soumettre la proposition de la Régie à l'élu en charge de la culture.

M. GIRO précise que le Festival Pulsation est une biennale sur le thème de la musique et qui cherche aussi des lieux atypiques sur la Métropole. Cela pourrait tout à fait faire partie du parcours.

Info/2026/05/07 : reprise de l'exploitation du parking CAMILLE JULLIAN

M. le président précise qu'il est souvent dit que METPARK est le bras armé de Bordeaux Métropole et qu'elle agit en service commandé. Cela est le cas pour la reprise de ce parking. La Régie n'avait rien demandé surtout au vu de l'état dans lequel il se trouve. METPARK s'est donc exécuté. Il pense qu'une bonne signalétique sur la voirie permettrait d'améliorer son fonctionnement.

M. ANDREOTTI indique qu'il lui paraissait important de faire un premier retour suite à sa reprise depuis presque 1 mois, le 2 septembre dernier à minuit exactement. Il tient à remercier toutes les équipes qui se sont mobilisées en amont de cette reprise pendant et après que ce soit la direction d'exploitation, la direction technique, la communication, la direction financière, tout le monde a été mobilisé. Ce n'est jamais facile de reprendre un parking en assurant la continuité du service. Merci à toutes les équipes de METPARK.

Ce parking fait partie du marché global de performance numéro 2 et sera réhabilité complètement du sol au plafond en 2028-2029. Mais en attendant, quelques menus travaux de sécurisation, d'embellissement et de signalétique ont d'ores et déjà été réalisés. Sur les trois premières semaines, entre le 3 et le 21 septembre, il a été enregistré un chiffre d'affaires de près de 45 000 € TTC, soit une moyenne de près de 2 400 € par

jour. A ce rythme, le chiffre d'affaires mensuel projeté devrait s'élever à près de 66 000 €, c'est-à-dire ce qui était prévu avant sa reprise. Petite comparaison avec les parkings du secteur, sur la même période, Pey-Berland a fait 90 000 €, Victor Hugo 87 000 € et Victoire 25 000 €. Cela donne la place du parking CAMILLE JULLIAN.

Il est à noter que plus de 6 000 clients ont fréquenté ce parking, 95 % sont des clients horaires, donc clairement ce sont des gens qui viennent boire un verre, manger au restaurant, flâner dans le centre-ville. Les clients horaires sont plus importants dans ce parking, la part abonnés est plus faible. Le taux d'occupation est faible, à peu près 40 % en moyenne, c'est-à-dire 136 véhicules stationnés en moyenne pour une capacité de 336 places. Le dernier niveau est toujours vide et il est envisagé de le fermer avec bien sûr la possibilité de le rouvrir à tout moment. Mais il ne sert à rien de le laisser ouvert pour la simple et bonne raison que, comme évoqué dans l'information sur la sécurité, cela attire le public malveillant notamment en termes de squat et d'installation.

Des évolutions plus structurantes du site sont prévues à l'horizon 2028-2029 dans le cadre du MGP2 avec une réhabilitation complète. Sera menée une grande réflexion en lien avec les services municipaux et métropolitains sur les activités qui pourraient être accueillies dans ce parking parce qu'il est aujourd'hui surdimensionné par rapport à l'activité de stationnement du secteur qui est en plein coeur du périmètre à contrôle d'accès pour piétons. Ce parking construit il y a 30 ou 40 ans était toujours plein à l'époque et aujourd'hui, le taux moyen d'occupation est de 40 %. Les 50 % sont très rarement atteints si ce n'est jamais.

M. DUBOS indique, comme l'a précisé M. le président, que METPARK n'était pas demandeur pour reprendre la gestion de ce parking. Il voulait savoir, dans le cadre de la reprise de la fin du contrat avec l'ancien délégataire, qu'a révélé l'état des lieux qui a sûrement été fait ? Il a le souvenir lors de la reprise du parking Victor Hugo que la Régie avait été obligée d'injecter près de 8 M€ pour des travaux à la fois de remise à niveau mais aussi des travaux structurants. Il faudrait éviter que METPARK soit un peu la « vache à lait » sur ce type d'opération car les infrastructures récupérées ne sont pas toujours à un niveau souhaitable.

M. ANDREOTTI répond qu'il tient à remercier et féliciter notamment les services métropolitains qui, les mois précédant cette reprise, ont grandement œuvré auprès du délégataire pour remettre à niveau ce qui devait l'être. Ce parking est ancien et il y aura des gros travaux qui seront effectués d'ici deux à trois ans. Par contre, il faut noter qu'à part quelques menues dépenses pour la signalétique, quelques reprises de peinture et la pose de grilles pour sécuriser des lieux, il a été correctement livré.

L'état des lieux a été rédigé contradictoirement et signé à 1 H 30 le 3 septembre en présence de M. Thibaut BALADON qui représentait la Métropole, du délégataire sortant, INDIGO et du directeur général de la Régie. Il peut se féliciter même si tout n'est pas parfait mais souhaite très sincèrement remercier Bordeaux Métropole qui a grandement aidé pour mettre la pression gentiment sur le délégataire précédent pour que les organes de sécurité, les portes coupe-feu et les contrôles d'accès soient le jour de la remise en fonctionnement. Cela a été le cas et un grand merci à nouveau aux services de Bordeaux Métropole pour le travail réalisé bien en amont.

M. le président souhaite préciser ses propos car ce n'est pas un parking qui va rapporter des bénéfices et son accès s'est complexifié durant sa vie du fait de la mise en place du contrôle d'accès. Pour pouvoir accéder au parking CAMILLE JULLIAN, c'est un challenge. Deuxième sujet, en ce qui concerne la prise en gestion du parking Victor Hugo, c'était une

situation totalement différente puisque c'était la fin d'une société d'économie mixte, Grands Garages Parkings de Bordeaux dont la ville de Bordeaux était majoritaire et la Régie a repris son activité. La reprise de CAMILLE JULLIAN s'est mieux passée que pour Grands Hommes. Si la Régie cherche d'autres activités sur ce parking c'est parce qu'il n'est pas complet du fait de son positionnement. Aujourd'hui, il ne serait pas construit à cet endroit-là, cela s'est fait fin des années 80 début des années 90. C'est l'un des derniers d'ailleurs qui a été fait dans le centre de Bordeaux.

M. DUBOS demande s'il est prévu de faire de la publicité pour essayer d'attirer des résidents pour le remplir un peu ?

M. le président répond par l'affirmative.

M. BALADON remercie le directeur général pour ses remerciements. C'est vrai que la remise de ce parking lui a demandé pas mal de travail ainsi qu'à Emmanuel GOUBET. Les négociations ont été rudes avec INDIGO. Effectivement, c'est un contrat qui date de 1989 qui n'est pas tout jeune et malheureusement à l'époque, les contrats étaient très peu prescriptifs sur l'état dans lequel ils devaient rendre le parc si ce n'est en bon état de fonctionnement. Malgré ce flou, INDIGO a bien joué le jeu. Les services de METPARK ont été très bien aussi sur les semaines et les mois précédents la remise parce qu'ils ont toujours été réactifs et ont œuvré aussi pour que la transition se passe bien. C'était plus positif comme expérience que les précédentes passations qui ont été un peu plus difficiles. Il précise qu'il n'était pas à la manette sur les autres passations.

Affaire 2026/05/01P : procès-verbal du conseil d'administration du 22 juin 2026

M. le président demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la dernière réunion. Aucune remarque n'est faite, le procès-verbal est adopté.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/05/01P

Affaire 2026/05/02P : SPIC – Décision modificative n° 1

Mme BORDIN-MORA précise que cette décision modificative porte sur les sections d'exploitation et d'investissement. Il est proposé au niveau de la section de fonctionnement d'augmenter les dotations aux amortissements à hauteur de 200 000 € ainsi que le chapitre 75 à hauteur de 100 000 €, ce qui correspond à une hausse du dégrèvement de la CFE obtenu. Cela est plutôt une bonne nouvelle.

Sur la section d'investissement, il est proposé d'augmenter le chapitre 458 à hauteur de 800 000 €, ce qui correspond au chapitre opération pour le compte d'un tiers puisque dans le cadre des travaux du MGP, METPARK assure la rénovation du parking Cité Mondiale dont une partie appartient à la SAS Cité Mondiale. Il a été convenu que la Régie règle l'ensemble des factures puis la SAS rembourse la part des travaux qui lui revient précédemment payée par METPARK. L'ouverture des crédits s'inscrit dans ce cadre.

Au niveau des dépenses d'équipement, il est proposé d'augmenter les chapitres 21 et 23 à hauteur de 199 999,99 €.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/05/02P

Affaire 2026/05/03P : placement de la trésorerie

Mme BORDIN-MORA indique que la Régie propose de placer 10 M€ pour une durée de 6 mois à compter du 19 octobre 2026. Pour mémoire, mi-avril, deux placements ont été réalisés, un placement à hauteur de 15 M€ pour une durée de 1 an et un autre à hauteur de 9 M€ qui va arriver à échéance mi-octobre. Il est proposé d'augmenter un petit peu cette somme et en plus le taux est plus intéressant, ce qui est plutôt une bonne nouvelle pour la Régie.

M. le président ajoute que la Régie peut se féliciter de cette possibilité et précise que cette trésorerie permet de préparer l'avenir.

M. ANDREOTTI précise que ces placements ne sont faits que sur des comptes à terme, c'est bien la seule possibilité qui est offerte pour un opérateur public de placer son argent avec un taux de 2,7%.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/05/03P

Affaire 2026/05/04P : tarifs 2027

M. ANDREOTTI rappelle, avant de rentrer dans le sujet, que les tarifs 2026 avaient été quasiment gelés et qu'en 2025, seuls des ajustements très ciblés avaient été proposés. Il y a quasiment eu aucune évolution depuis deux ans pour un certain nombre de parkings. En 2027, il est proposé des aménagements assez notables.

Pour les véhicules 4 roues, dans le secteur de l'hypercentre, les tarifs horaires augmenteront de 10 centimes par ¼ d'heure sur les 3 premières heures puis seront gelés au-delà de 3 H jusqu'à 24 heures. Dans le secteur centre, il est proposé de faire l'inverse en gelant les 3 premières heures mais en augmentant de 10 centimes par 1/4 d'heure entre 3 et 9 heures de stationnement. Pour le secteur périphérie, il propose un gel des tarifs avec juste une petite action sur le forfait de 24 H qui débuterait au bout de 6 heures au lieu de 5 actuellement.

Concernant les abonnements, suite à une recommandation de la Chambre Régionale des Comptes, METPARK a entrepris depuis 2021 une convergence entre les tarifs d'abonnement de tous les parkings appartenant à un même secteur tarifaire. Il avait été reproché à l'époque d'avoir dans un même secteur des tarifs complètement incohérents entre des parkings qui étaient situés à quelques centaines de mètres les uns des autres. Aucune augmentation n'est effectuée sur le secteur périphérie. Sur les secteurs hypercentre et centre, la hausse est en moyenne de 3,5 €, soit près de 5 % sur les parkings éligibles à l'abonnement résident et en moyenne de 2,3 €, soit 2 % pour l'abonnement permanent. L'abonnement mensuel pour un véhicule deux roues motorisés augmente de 5 € pour tous les parkings. L'abonnement vélo qui permet d'accéder à 17 locaux METSTATION passerait de 50 à 55 € par an avec tous les services associés. Enfin concernant les autres produits, il est proposé juste de limiter pour les petits rouleurs le nombre de sorties mensuelles à 5 au lieu de 15 jusqu'à présent pour bénéficier d'une réduction. Cet abonnement a été créé il y a une quinzaine d'années dans un contexte qui était celui de la France et de Bordeaux. Aujourd'hui, le secteur à contrôle d'accès est étendu et le poids de la voiture a diminué. Il considère que pour pouvoir bénéficier de cette réduction petit rouleur de 7,50 € par mois, il doit falloir sortir son véhicule seulement 5 fois dans le mois quand il était autorisé jusqu'à présent 15 fois dans le mois. La grille tarifaire détaillée est en pièce jointe par parking, par secteur tarifaire qui sont au nombre de 3.

M. le président trouve que ces tarifs sont raisonnables. Il restait encore cette

recommandation de la Chambre Régionale des Comptes qui est maintenant terminée. La Régie les attend avec sérénité car toutes ses recommandations ont été prises en compte. Il leur avait été expliqué qu'il n'était pas possible de réajuster sur un seul exercice et qu'il fallait l'étaler parce que c'était le fait de l'histoire. Des parkings bénéficiaient d'avantages et d'autres pas, étant précisé qu'ils sont répartis sur 3 zones, l'hypercentre, le centre et la périphérie. METPARK cherche sur la périphérie à gagner de la clientèle et cela commence à porter ses fruits comme sur le Bouscat ou sur Mérignac et Pessac où il y a des opérations qui sont menées. La Régie essaye de faire en sorte que les ouvrages se remplissent davantage comme sur Bègles et sur l'Aréna

M. CAZAUX demande quel est le nombre de petits rouleurs ?

M. ANDREOTTI répond que 500 véhicules faisant moins de 15 sorties par mois étaient comptabilisés sur 11 000 abonnés sous contrat. Jusqu'à présent, 500 personnes bénéficiaient de ce dispositif en profitant de la réduction de 7,50 € par mois sur leur abonnement. Un retour sera fait au conseil d'administration sur la mise en place au 1er janvier de cette nouvelle modalité. Il pense que beaucoup resteront éligibles parce qu'il a été constaté que ceux qui ont pris cette option « petits rouleurs » laissent clairement leur véhicule dans le parking des semaines voire des mois. Ce sont souvent des résidents qui ont par exemple sur Cité Mondiale la voiture de collection ou la deuxième ou la troisième voiture qu'ils utilisent très rarement. Un zoom sera fait à la fin du premier semestre sur cette modification.

M. le président précise que les petits rouleurs représentent 5 % des abonnés. Est-ce que cette option est choisie par l'abonné ?

M. ANDREOTTI répond que, lors de la souscription d'un abonnement résident, le client coche la case petit rouleur qui se déclenche ou non suivant le nombre de sorties.

M. le président ajoute que ce serait bien effectivement d'avoir un premier retour au bout de 3 mois.

M. CAZAUX précise que ce sera peut-être un produit qu'il faudra arriver à supprimer parce que cela veut dire que ce sont des gens qui ont plusieurs voitures et qui ne sont pas dans le besoin.

M. le président répond que c'est dans cet esprit-là que la Régie essaye de diminuer parce que le choix aurait pu se porter sur une diminution progressive en passant de 15 à 10 puis de 10 à 5. Il vaut mieux franchir le pas et aller directement à 5, ce qui permettra de voir le nombre de petits rouleurs. 5 sorties dans le mois permettent de sortir le week-end.

M. ANDREOTTI précise que dans les autres villes et notamment à Lyon, le système est complètement inversé, c'est à dire que le client a un abonnement au prix public et si jamais il sort plus de 15 fois, il paie plus cher son abonnement passant par exemple de 100 € à 110 €.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/05/04P

<u>Affaire 2026/05/05P : reprise de l'exploitation du parking Camille Jullian</u>

Mme HIRIART indique que cette délibération permet d'acter la mise en affectation du parking CAMILLE JULLIAN. Bordeaux Métropole a pris une délibération en ce sens le 26

juin 2026. Cette délibération miroir acte effectivement cette mise en affectation depuis le 02 septembre à minuit. Le conseil d'administration est sollicité pour acter cette mise en affectation et la constater comptablement.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/05/05P

Affaire 2026/05/05P : convention relative à des prestations de sécurité incendie – Parking République – Ilot Castéja

Mme HIRIART indique que Gironde Habitat porte un projet qui s'appelle (Ré)public qui se situe au niveau du site Castéja à côté de l'ancien commissariat de police qui prévoit la création de logements. Cet ensemble immobilier comporte un parking composé de 277 places. Gironde Habitat s'est rapprochée de METPARK pour lui proposer d'assurer sur ce parking des prestations de sécurité-incendie pour satisfaire à ses obligations réglementaires en la matière. Les parties se sont rapprochées. Une convention a été établie au terme de laquelle la Régie va assurer un certain nombre de prestations de sécurité pour Gironde Habitat et en contrepartie de ces prestations, Gironde Habitat versera à METPARK une somme forfaitaire de 18 980 € au titre de la reprise d'exploitation et ensuite une somme forfaitaire annuelle d'un peu plus de 32 000 € au titre des missions de sécurité incendie qui ont été confiées à la Régie. La commission de sécurité s'est réunie la semaine dernière sur ce point. METPARK a pu débuter ses prestations depuis un peu moins d'une semaine. La convention est jointe à la présente délibération.

M. ANDREOTTI précise qu'il faudra juste faire attention à l'avenir à ne pas confondre le parking situé sur la place de la République qui s'appelle République et ce fameux parking qui s'appelle (Ré)public.

Mme BOUSQUET-PITT indique qu'elle ne pourra pas prendre part au vote.

Le conseil d'administration adopte à la majorité la délibération n° 2026/05/05P, Mme BOUSQUET-PITT ne prenant pas part au vote.

Affaire 2026/05/06P : convention avec la Chambre Régionale des Comptes relative à la répartition des charges de fonctionnement du parking Grands Hommes

Mme HIRIART précise que le parking Grands Hommes exploité par METPARK comporte un 7ème niveau occupé par la Chambre Régionale des Comptes au titre d'un bail administratif emphytéotique conclu avec la ville de Bordeaux Depuis que la Régie a repris l'exploitation du parking en 2021, des conventions ont été établies avec la CRC pour définir la répartition des charges de fonctionnement sur ce 7ème niveau. La précédente convention est arrivée à terme à la fin de l'année dernière et une nouvelle a été établie entre les parties dans des conditions strictement identiques. Il est proposé au conseil d'administration de délibérer sur cette convention jointe à la présente délibération.

M. le président précise pour répondre à la question de M. CAZAUX, la CRC bénéficie d'un portail spécifique pour aller sur ce niveau.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/05/06P

Affaire 2026/05/07P : convention METPARK/Ville de Bordeaux – Parkings secteur centre

M. ANDREOTTI précise que la Régie a travaillé pendant plusieurs mois en lien avec les services de la ville de Bordeaux pour mettre en place un dispositif de gratuité partielle qui commence un peu à donner ses premiers résultats. Une présentation sera faite au conseil d'administration après 3 mois et demi de recul.

Mme HIRIART indique que ce dispositif prévoit l'octroi de 2 H de gratuité de stationnement les week-ends du samedi à 00 H 00 au dimanche 23 H 59 sur les parcs Amédée Saint-Germain, Amplitude, Beaujon, Grand Parc, Paludate et Porte de Bordeaux. Une convention a été établie pour prévoir toutes les modalités. Elle précise que la ville de Bordeaux compense à METPARK les pertes de recettes imputables à cette gratuité. Le montant de cette compensation est déterminé au réel sur la base des tickets de stationnement qui correspondent aux périodes de gratuité avec un plafonnement qui a été fixé à 90 000 € par année. La convention a été conclue pour une durée initiale de 1 an. Elle a débuté le 8 août 2026. Il est prévu qu'elle pourrait être prorogée par période d'un an dans la limite maximale de 6 ans. Le projet de convention est joint à cette délibération.

M. DUBOS fait remarquer qu'il est indiqué que le montant de la compensation est déterminé au réel et en même temps, il a été mis en place un plafonnement. Cela est un peu antinomique. Il voulait en connaître la raison. Est-ce que c'est parce qu'au-delà de cette somme, la gratuité des 2 H est supprimée ?

M. ANDREOTTI répond que la somme de 90 000 € a été basée sur des prévisions reposant sur les fréquentations des années précédentes dans ces parkings. Des réunions régulières ont eu lieu avec les services de la Ville de Bordeaux et il a été décidé que jusqu'à 90 000 € au réel, la ville compenserait et au-delà des 90 000 €, METPARK bien évidemment aurait des coûts supplémentaires qui pourraient lui être impactés et dans ce cas, ces modalités pourraient évoluer en avenantant la convention. Mais ce forfait théoriquement devrait suffire. Il faut plus le voir comme un plafond haut et pas comme un forfait qui normalement devrait suffire d'après les prévisions de la Régie. Si jamais ce dispositif rencontrait beaucoup de succès, les deux parties, en l'occurrence METPARK et la ville de Bordeaux, pourraient en rediscuter.

Mme BOUSQUET-PITT précise être un peu gênée par cette délibération. Cette convention a été établie en partant des estimations mais s'il est calculé qu'en moyenne une trentaine de véhicules par jour sur les 2 H stationneraient, la Régie serait déficitaire à partir de 30 véhicules quasiment. En faisant tous les calculs, cela donne 90 000 € sur les 6 parkings divisé par 52 week-ends divisé par 2 jours, cela correspond à 30 véhicules. Si ce dispositif attire du monde dans les commerces, le seuil de 90 000 € semble un peu faible. Ensuite, en tant qu'élue bordelaise, elle n'est pas favorable à ce que les contribuables bordelais payent pour des usagers qui viennent de l'extérieur. Ce seuil lui semble assez maigre si c'est l'effet escompté par la majorité bordelaise. De plus, Porte de Bordeaux est plein lors des matchs de l'UBB, le parking Beaujon peut aussi peut-être attirer du monde puisqu'il est sur le trajet des bus H et 9. Porte de Bordeaux est plein au moins un week-end sur deux pendant la saison de rugby. Cela veut dire qu'il y a énormément de gens qui vont bénéficier des 2 H et qui ne vont pas du tout faire travailler les commerces bordelais mais l'UBB. Tout cela me gêne un petit peu en tant qu'administratrice et en tant qu'élue de la ville de Bordeaux. Il lui semble avoir vu qu'au-delà de 25 % du forfait de 90 000 €, des discussions auraient lieu avec la ville de Bordeaux. Cela veut dire que METPARK est perdante jusqu'à 25 %.

M. ANDREOTTI répond qu'il va répondre d'un point de vue technique. Pendant les 7 H accordées à l'UBB lors des 13 matchs de l'année, en après-midi ou en soirée, le dispositif de gratuité de 2 H de stationnement n'est pas appliqué sur le parking Porte de Bordeaux.

Ce n'est pas la ville de Bordeaux qui va payer 2 H de stationnement pour les 500 partenaires accueillis dans ce parking pendant les 13 matchs qui sont prévus au stade Chaban mais bien évidemment c'est l'UBB qui prend en charge ces coûts. Ce dispositif s'applique sur les parkings concernés toute l'année sauf lors des 13 matchs de l'UBB à Chaban.

Le dispositif concerne à peu près 30 gratuités par parking en moyenne sauf qu'il y a une grande disparité entre ceux qui vont avoir une affluence assez importante comme notamment cela a pu être constaté au mois d'août sur Grand Parc et d'autres comme sur Paludate dont la fréquentation a sensiblement diminué. Cette gratuité se compense et le plafond de 90 000 € TTC fixé aujourd'hui est « assez sécure » c'est à dire que c'est une moyenne ni optimiste ni défaitiste mais plutôt réelle de ce que théoriquement la Ville devrait compenser.

Ce seuil de 25 % a été mis en place parce qu'il faut aussi reconnaître que grâce à ce dispositif, METPARK espère que le ticket moyen s'élève. En effet, un client qui venait peut-être 3 H dans les parkings le week-end, s'il profite de 2 H de gratuité, il va peut-être rester une 4ème heure voire une 5ème heure, ce qui sous-entendrait que les deux premières heures vont être données par la Ville à METPARK et la Régie pourrait avoir un ticket moyen plus élevé puisque l'usager restera un petit peu plus de temps dans le parking. Ce seuil de 25 % a été choisi parce qu'il lui semble qu'entre ce que la Régie va gagner avec peut-être un ticket moyen plus élevé et ce qui sera perdu, c'est-à-dire plus de 25 %, c'est une cote plutôt bien taillée qui sera rediscutée si ces 25 % étaient atteints. Les impacts seront présentés en conseil d'administration.

Il précise que c'est un dispositif qui est appliqué depuis plusieurs années sur les parkings de Pessac et Mérignac sur lesquels a été introduite il y a maintenant des années de la gratuité partielle compensée par ces communes.

M. le président ajoute que d'un point de vue politique, la Régie n'a rien inventé alors que ce dispositif est déjà appliqué sur les parkings de Pessac et de Mérignac et qui a été renouvelé d'ailleurs avec une prise en charge par des commerçants communs et/ou par la ville. METPARK ne ferme pas la porte à d'autres communes comme le Bouscat si elle voulait faire la même chose notamment pour la redynamisation de la barrière du Médoc qui pourrait être accompagnée de la même manière. Si Bègles souhaitait proposer ce dispositif sur le parking des Sècheries, la Régie le ferait. Tout cela est très transparent. La convention prévoit une clause de revoyure qui permettra de faire le point. Lors du conseil d'administration du 17 novembre, les premiers chiffres seront donnés et il sera facile d'analyser ce qu'il se passe. METPARK est là pour accompagner les politiques de stationnement mises en place à l'échelle du territoire métropolitain de façon à pouvoir rendre peut-être un peu plus attractifs les parkings sur des moments où ils le sont un peu moins comme par exemple Grand Parc qui est beaucoup plus utilisé en semaine pour des consultations au sein de la clinique qui est à côté ou par le personnel soignant. Il y a toujours des visiteurs le week-end mais moins, ce qui permet de le proposer. Porte de Bordeaux lors des matchs de l'UBB ne fera pas partie du dispositif. Il était important de le préciser. La Régie est là au service encore une fois des collectivités c'est son but. Tous les élus ici présents à cette instance sont tous issus de collectivités.

M. CAZAUX précise être d'accord quand il est question de transport en commun ou de gratuité mais en fait, la gratuité n'existe pas, c'est forcément quelqu'un qui paye. Il a fait un petit calcul. La moyenne de 2 H de stationnement c'est à peu près 4,80 € dans les parkings de METPARK, ce qui ferait à peu près 20 000 véhicules qui bénéficieraient donc de cette gratuité au regard de la subvention de 90 000 € ce qui fait à peu près 30

véhicules par jour ces week-ends-là. Cela veut dire que les personnes qui viennent et qui stationnent à partir de la 3ème heure où le tarif est en moyenne de 7 €, la 3ème heure coûte entre 5,7 à 8 € de stationnement et en enlevant les 2 premières heures gratuites, ces clients ne paieraient plus que 2,2 €. Une personne extérieure à Bordeaux ne pourrait donc en temps réel payer qu'à partir de la 3ème heure. Sur des villes peu denses et beaucoup moins desservies par les transports en commun que Bordeaux, il pense que ce n'est pas si illusoire de faire payer des gens qui peuvent payer. Il pense que cette estimation est un peu sous-évaluée parce que 30 véhicules par jour et par week-end sur une année ce n'est pas beaucoup.

C'est un manque à gagner pour la Régie et il ne voit pas pourquoi les bordelaises et les bordelais paieraient pour les personnes qui peuvent venir avec un autre moyen de transport. Il pense qu'il faut raisonner en usage des transports en commun dans la ville de Bordeaux qui bénéficient d'un maillage très fort que ce soit bus, tram ou même pistes cyclables et faire bénéficier d'une gratuité des gens qui peuvent payer ce n'est pas forcément une bonne idée.

M. le président répond que le pouvoir d'attractivité de Bordeaux ne s'arrête pas aux frontières de la Métropole, il va bien au-delà. Les moyens de transport en commun au-delà des portes de la Métropole n'ont rien à voir. Les conditions de transport à la première périphérie autour de la métropole ne sont absolument pas les mêmes. Si l'habitant est en dehors d'une ligne SNCF, il a 2 cars le samedi matin, 1 le midi et 2 le soir, ce qui ne facilite pas les choses pour venir à Bordeaux. Ce pouvoir d'attractivité concerne des gens qui viennent en voiture parce qu'ils n'ont pas d'autre solution que celle-ci. C'est une clientèle qui a fui Bordeaux et qui est partie dans des centres commerciaux périphériques parce que c'est plus facile de se garer et d'y aller.

Concernant le temps de gratuité, tout cela a été pensé puisque les parkings qui bénéficient de ce dispositif sont éloignés du centre, ce qui veut dire que le temps qu'ils vont mettre depuis ces parkings pour rejoindre l'hypercentre de Bordeaux viendra en déduction des 2 H de gratuité. S'il avait été choisi le parking Pey-Berland effectivement la Régie aurait eu une perte mais lorsque le client stationne sur Amédée St Germain et qu'ensuite, il prend le tramway pour arriver au centre de Bordeaux, les 2 H représentent le temps de déplacement. Il ne peut pas être reproché aujourd'hui à une méthode d'essayer de permettre à des gens de venir dans la ville de Bordeaux pour y refaire ce qu'ils y faisaient il y a quelques années c'est-à-dire des achats ou des loisirs, c'est quand même le but. Il fait partie d'une génération où il allait à Bordeaux le samedi parce que c'était l'attractivité. Toutes ces populations qui sont éloignées aujourd'hui auront une possibilité de rentrer plus facilement dans la ville, dans des endroits peu embouteillés finalement parce que Porte de Bordeaux, Paludade, Grand Parc ou Beaujon sont accessibles le samedi encore dans de bonnes conditions. Il pense qu'il faut essayer, tout est garanti pour que cela se passe bien. Un bilan sera fait. Se faisant le porte-parole des territoires éloignés, ces dernières années, beaucoup de gens ont renoncé à venir dans Bordeaux pour des difficultés de s'y rendre c'est une certitude notamment sur les boulevards un samedi matin à 10 H ou un dimanche matin, personne n'a envie de venir. Le choix se porte plutôt vers les centres commerciaux. Il faut essayer cette méthode et si elle marche plus qu'espérée, elle sera plus compensée. Il pense que la Régie en retirera des gains car quand le client se garera sur Amédée St Germain, il stationnera plus de 2 H dans le parking.

M. LEVY demande pourquoi ce dispositif ne serait pas mis en place sur CAMILLE JULLIAN ? Il pourrait peut-être le faire repartir.

M. le président répond que ce parking est dans l'hypercentre et lors des négociations qui ont eu lieu avec la ville de Bordeaux, la Régie ne l'exploitait pas mais toute convention est évolutive.

M. LEVY ajoute qu'il a été dit précédemment que le niveau -4 était vide et en plus, il est en plein centre.

M. BALADON précise avoir assisté aux discussions qui ont été menées par les équipes de METPARK, la Métropole et les équipes de la ville de Bordeaux sur la rédaction et la préparation de cette convention. Un travail a été réalisé dans une logique progressive et de prudence. Effectivement, il y a cet enjeu de la compensation. Aujourd'hui, les 6 parkings concernés en termes de chiffre d'affaires pour METPARK sur les 52 week-ends de l'année représentent un montant mis en limite haute de remboursement et l'objectif est de compenser les pertes de chiffre d'affaires comme demandé par la Chambre Régionale des Comptes. Les estimations sont basées sur un historique de fréquentation à partir du moment où quelqu'un d'autre vient fréquenter ses parkings, il n'est plus question de perte de chiffre d'affaires.

Il a été pris pour hypothèse que les personnes vont stationner plus longtemps que les 2 H mises en place, ce qui devrait générer du chiffre d'affaires. Cette convention est signée pour 1 an et est renouvelable, ce qui laisse l'opportunité d'apporter des ajustements voire d'intégrer d'autres parkings, comme Camille Jullian, qui n'était effectivement pas dans le périmètre quand les réflexions ont été menées. Il y aura certainement une réflexion plus large mais aujourd'hui, il pense que ce n'est pas le sujet de la discussion. Il est prévu une clause de revoyure. Pour établir cette convention, les équipes se sont appuyées sur l'historique, sur la durée de la convention de 1 an et sur une clause de revoyure. Elle a été construite vraiment dans une logique de prudence, sur ce que ces dispositifs vont amener et sur les évolutions des comportements des usagers. Il y avait une convergence de toutes les parties quand les discussions ont démarré pour aller dans le sens de cette prudence.

Mme BOUSQUET-PITT fait remarquer que c'est un débat politique. Elle ajoute qu'il va falloir arrêter d'expliquer qu'il n'y a personne dans Bordeaux le samedi après-midi. Elle s'y rend quasiment tous les samedis après-midi quand elle est sur Bordeaux. La rue Sainte-Catherine est pleine, elle l'était lors de la précédente mandature, ce qui fait que les gens n'achètent pas c'est parce qu'ils n'ont pas d'argent. Ils rentrent dans les commerces, se baladent mais n'achètent plus. Ils viennent dans Bordeaux mais n'ont plus les moyens d'acheter et ce n'est pas la faute ni de la précédente mandature, ni de la nouvelle équipe à la ville de Bordeaux et cela est encore pire en ce moment avec les questions d'essence. Il y a toujours eu du monde dans Bordeaux mais les gens ne consomment pas. Elle reste sur le fait que ce n'est pas aux contribuables bordelais si METPARK veut faire et si la Régie en a les moyens des tarifs d'attractivité pour Camille Jullian pour le relancer avec de la publicité, c'est METPARK qui décide mais ce n'est pas aux contribuables bordelais ou au très faible nombre de bordelais qui payent la taxe foncière et ils sont peu nombreux parce qu'il y a très peu de propriétaires dans Bordeaux de subventionner des personnes qui viennent pendant 2 H, temps insuffisant pour faire du shopping. Ce temps sera forcément dépassé. Les opérations de relance c'est très bien mais ce n'est pas aux contribuables bordelais de les financer. C'est un débat politique, ce n'est pas METPARK qui a eu l'idée de faire cette opération. Il ne faut pas se voiler la face. Elle précisera qu'elle votera contre cette délibération. Elle a bien compris que METPARK a bien travaillé de son côté pour que ce dispositif puisse être rentable éventuellement. Elle est quand même toujours gênée par les 25 %. Les administrateurs attendront le bilan au bout d'un an. Elle souhaiterait pour l'instant avoir à date le nombre de personnes présentes sur les 2-3

dernières années dans ces parkings le week-end.

M. ANDREOTTI répond que, lors du prochain conseil d'administration, un premier retour sera fait sur les éléments chiffrés des années 2024 et 2025 et ensuite les éléments 2026 qui donneront un aperçu sur 3 mois et demi de mise en place de cette mesure. Cette assemblée pourra évaluer les impacts sur la fréquentation, sur le chiffre d'affaires et sur les gains ou les pertes. Les chiffres seront donnés en toute transparence dont aussi ce que la ville va rembourser à la Régie et aussi pourquoi pas le gain du ticket moyen qui pourrait aussi être positif.

M. le président précise que chaque commune est libre de faire ce qu'elle veut, c'est la libre administration des collectivités. La convention telle qu'elle est, est préconisée par la Chambre Régionale des Comptes, c'est à dire que c'est le demandeur qui assure le financement, ce qui est le cas pour MERIGNAC et PESSAC également. Pour être tout à fait franc avec cette instance, il y avait dans ce conseil d'administration des élus de ces communes et il n'y a jamais eu de débat sur ces sujets. La Régie prend l'engagement d'être transparente et d'expliquer comment ça se passe.

Pour le vote, les élus de Bordeaux ne peuvent pas participer au vote puisque c'est une convention entre la ville de Bordeaux et METPARK. Le procès-verbal du conseil d'administration prendra bien en compte la position de Mme BOUSQUET-PITT.

M. CAZAUX indique qu'il a été question tout à l'heure du parking Grand Parc qui en semaine accueille les visiteurs de la clinique mais le dispositif concerne le week-end.

M. le président répond qu'effectivement le week-end, il y a de la place pour pouvoir accueillir des visiteurs.

M. CAZAUX précise que le réseau des transports en commun bordelais propose des parcs relais qui ont pour fonction justement d'accueillir les personnes qui viennent de loin en voiture et qui sont à proximité des stations de tram comme sur Arlac et les gens qui veulent aller sur Amédée St Germain vont stationner sur le parc relais des Pyrénées et ne vont pas aller jusque sur Amédée St Germain et puis prendre le tramway ensuite.

M. le président répond qu'il s'est trompé sur les parcs relais en bout de ligne. Les parcs relais Pyrénées et Cantinolle sont des échecs. Ils sont vides. 50 voitures sur Cantinolle sur 900 places parce que les gens veulent arriver au plus près. La Buttinière rencontre un grand succès parce qu'il est dans le dernier tronçon pour pouvoir rentrer comme Galin. Quand les parkings sont très éloignés et encore plus le week-end, les gens sont dans la voiture et ils continuent leur itinéraire. Il était persuadé que Cantinolle et Pyrénées dont leur capacité a été augmentée par rapport à ce qui était prévu seraient très fréquentés. Or, les automobilistes font le choix d'aller sur d'autres parcs relais avec des fréquences de tramway plus importantes. Le parc relais des 4 Chemins ne fonctionne pas non plus. Les gens préfèrent se rapprocher du centre-ville et c'est pour cela que le choix s'est porté sur les parkings prévus à la convention.

M. EGRON précise que le parc relais de la Buttinière sera encore plus utile avec le Rocher de Palmer et le futur cinéma Utopia. Il partage le constat de la fréquentation des parcs relais, c'est-à-dire que plus le parking est prêt du centre-ville, plus il est fréquenté. C'est vrai qu'il aurait été souhaitable que les parkings concernés par la convention soient plus proches de la rocade mais comme il a été précisé tout à l'heure, s'il n'y a pas de navette ou de transport fréquent pour les rendre attractifs, cela n'a aucun succès. Il est plus réservé sur Galin car quand il est plein, c'est Cenon qui prend la vague parce que tout le

monde se décale pour aller là où il y a de la place. Galin est déjà trop en ville.

M. le président ajoute que c'est bon pour le commerce.

M. EGRON pense vraiment qu'à l'avenir les choses vont se complexifier et avoir des parkings en lisière de la rocade mais avec le transport adapté, cela lui semblerait la meilleure des solutions. Il y aura intérêt à réfléchir à cette articulation qui est la meilleure parce que sinon cela sera compliqué. C'est bien d'avoir abordé le sujet.

Le conseil d'administration adopte à la majorité la délibération n° 2026/05/07P, Mme AMOUROUX, Mme BOUSQUET-PITT, M. CAZAUX et M. L'HUILLIER ne prenant pas part au vote

Affaire 2026/05/09P : convention relative à la refacturation des consommations de fluides à la société GTM – Parking Porte de Bordeaux

Mme HIRIART indique que, comme pour les autres parties du programme du MGP, il était prévu que les consommations de fluides relevaient des dépenses de chantier et devaient donc être imputées à la société GTM en sa qualité de mandataire du groupement. Une convention a été établie en ce sens qui prévoit la refacturation de toutes les dépenses de fluides pendant la période du chantier. Le projet de convention est joint à la délibération.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/05/09P

Affaire 2026/05/11P : autorisation de signer l'accord cadre de prestations intellectuelles multiparcs

Mme HATINGUAIS indique que la Régie a lancé le 27 janvier dernier une procédure d'appel d'offres pour la conclusion d'un accord cadre d'une durée de 24 mois tacitement reconductible deux fois par période de 12 mois pour la réalisation des prestations qui ont été décomposées en trois lots. Le premier lot concerne la coordination sécurité et protection santé pour un montant maximal sur toute la durée du contrat de 300 000 € H.T sur les 48 mois. Le lot 2 porte sur les prestations de contrôle technique construction pour un montant total de 450 000 € sur la durée totale du contrat, soit 48 mois et le lot 3 porte sur le contrôle technique réglementaire chiffré à 350 000 € H.T pour le montant total maximal de ce lot. 13 plis ont été reçus dans le délai imparti et à la suite de l'analyse, la commission d'appel d'offres réunie le 24 septembre dernier a à l'unanimité attribué chacun des trois lots à la société DEKRA INDUSTRIAL pour le lot 1, à la société JPS Contrôle pour le lot 2 et à la société DEKRA INDUSTRIAL pour le lot 3. Il est proposé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir autoriser monsieur le directeur général à signer les marchés attribués par la commission d'appel d'offres avec chacune des trois sociétés et tous les documents relatifs à l'exécution de ces marchés y compris les actes modificatifs d'un montant inférieur à 5 % du montant initial de chacun d'eux et d'inscrire les crédits budgétaires référents.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/05/11P

Affaire 2026/05/12P : autorisation de signer l'avenant n° 13 au marché global de performance

Mme HATINGAIS indique que METPARK a conclu avec la société GTM bâtiment Aquitaine mandataire solidaire du groupement conjoint un marché global de performance pour la rénovation de 4 parcs de stationnement. L'avenant n° 13 concerne les plus et moins-values actées sur le parc de la Cité Mondiale portant sur des modifications de faible montant, environ 12 000 € et des travaux supplémentaires devenus nécessaires notamment par la situation de la Cité Mondiale qui n'étaient pas prévus dans le marché initial pour 1,9 M€ dont 1,1 M€ seront refacturés à la Cité Mondiale. Cet avenant a été soumis à l'avis de la commission d'appel d'offres le 24 septembre dernier qui en a autorisé à l'unanimité la passation. Aussi, il est proposé de bien vouloir autoriser monsieur le directeur général à signer l'avenant n° 13 au marché global de performance.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/05/12P

Affaire 2026/05/01F : protocole transactionnel avec un contrevenant

Mme HIRIART précise que le 24 mai 2025, un contrevenant qui venait récupérer son scooter sur le site de la fourrière ne disposait pas des documents nécessaires. Il s'est agacé de ne pas pouvoir récupérer son véhicule et a détérioré un portail de sécurité. METPARK a déposé plainte. La personne a été entendue et par ordonnance pénale, a été déclarée coupable de dégradation de biens appartenant à autrui et condamnée au paiement d'une amende. METPARK pour sa part a subi un préjudice de 5 700 € correspondant au coût de la réparation de ce portail de sécurité. La Régie s'est rapprochée de cette personne et un protocole d'accord transactionnel a pu être établi. Elle s'est engagée à indemniser METPARK du montant du préjudice subi. Ce protocole d'accord transactionnel est soumis au vote de cette assemblée. Il permet d'en terminer amiablement sur ce litige.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/05/01F

Affaire 2026/05/02F : sortie sans frais d'un véhicule de la fourrière

M. ANDREOTTI précise qu'une fois de plus, une délibération un peu particulière est présentée concernant un personnel de la Police Nationale dont le véhicule banalisé a été mis en fourrière et qui a fait l'objet d'une demande des services de la Police Nationale qui se traduit par cette délibération.

Mme BORDIN-MORA indique que le 15 septembre 2026, un véhicule banalisé appartenant au Ministère de l'Intérieur a fait l'objet d'une procédure de mise en fourrière réalisée par la police municipale de Bordeaux pour le motif de stationnement abusif de plus de 7 jours. METPARK a été sollicitée le lendemain par courrier de la direction générale de la Police Nationale pour une sortie sans frais car ce dernier était en mission au moment de l'enlèvement. La Régie a dû faire droit à cette demande sur injonction de l'officier de police judiciaire. Cependant, cette procédure étant totalement dérogatoire de la procédure juridique en vigueur de mise en fourrière, il est nécessaire de régulariser la situation par une délibération du conseil d'administration.

M. le président fait remarquer que cette délibération permet de rappeler aux administrateurs étant en début de nouvelle mandature que la Régie ne fait aucune exonération fourrière sans un passage en conseil d'administration pour qui que ce soit. Il n'est pas possible de faire autrement.

M. EGRON souhaite remercier les équipes de la fourrière car le nombre de véhicules enlevés sur Cenon, comme l'a montré le tableau en début de réunion, sont des voitures ventouses issus de propriétaires qui sont peu argentés, qui ne peuvent pas les réparer et qui en plus pour certaines servent de lieu de stockage de produits stupéfiants. Il voulait remercier la Régie parce que ces enlèvements aident énormément sur les deux sujets : libérer l'espace et en même temps lutter contre le trafic de vente.

M. le président répond que ce témoignage fait plaisir parce que cela n'a pas toujours été le cas. Le service de la fourrière a eu des moments difficiles mais quand cela fonctionne, c'est bien de le dire.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/05/02F

Affaire 2026/05/03F : évolution de la tarification fourrière

M. ANDREOTTI précise que cette délibération remise sur table a été rédigée en urgence car les services de la Régie ont eu connaissance il y a un peu plus de 48 H d'un nouvel arrêté qui permet de pouvoir augmenter un peu les tarifs sur la fourrière. Cette augmentation permettra de demander une subvention d'équilibre moins importante en fin d'année à la Métropole.

Mme BORDIN-MORA indique que cet arrêté du 3 septembre 2026 est entré en vigueur le 22 septembre et la Régie a souhaité bénéficier au plus tôt de ces tarifs. La grille tarifaire est annexée à la délibération.

M. ANDREOTTI ajoute que le tarif de mise en fourrière actuel est de 127,60 € et à compter du 1er octobre, il passera à 135 €.

M. le président demande depuis quand c'était 127,60 € ?

Mme BORDIN-MORA répond depuis le 1er juillet 2024.

M. ANDREOTTI ajoute qu'avant 2024, les tarifs étaient gelés depuis 20 ans. Pour résumer, en 24 ans, l'augmentation a été de 6 ou 7 € ce qui est aujourd'hui un gros problème. Il sait que madame la présidente de Bordeaux Métropole il y a quelques mois et monsieur le président de Bordeaux Métropole actuel ont saisi régulièrement le Ministre de l'Intérieur pour faire réévaluer ses frais de fourrière qui ne couvrent pas les charges de fonctionnement du service fourrière METPARK, service public administratif, ce qui génère chaque année une demande de subvention d'équilibre qui varie entre 1,5 M€ et 1,6 M€ en fonction des années.

M. le président précise que les frais de fourrière en 2001 étaient de 121 €.

M. BALADON demande si ce montant de 135 € fixé par arrêté est un tarif maximum ?

M. ANDREOTTI répond que la Régie a toujours appliqué le tarif maximum.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/05/03F

Mme BOUSQUET-PITT souhaiterait savoir quand est-ce que les ascenseurs du parking

Grands Hommes seront changés. Ils étaient en panne tous les 2 il y a trois semaines.

M. ANDREOTTI répond que la Régie gère ce parking depuis 2021 et les ascenseurs sont à peu près en panne 3 fois sur 4. Ces ascenseurs appartiennent à la galerie. Ils sont très vieux. L'assemblée générale de juin dernier a voté leur remplacement. Il est stipulé dans le PV de cette AG qu'avant la fin d'année ces ascenseurs seraient remplacés et mis en fonction. C'est le syndic qui a la main sur ce dossier mais théoriquement dans les prochaines semaines, les travaux relatifs au remplacement de ces ascenseurs devraient avoir lieu.

Mme HIRIART précise que la Régie a reçu l'appel de fonds pour le paiement car METPARK va payer une grosse partie du changement de ces ascenseurs.

Mme BOUSQUET-PITT ajoute que c'est quand même embêtant parce que les gens pensent que les ascenseurs sont du ressort de METPARK. Il n'y a aucune information comme quoi les ascenseurs sont en panne. Les escaliers sont quand même pentus et surtout le dernier effet d'escalier car les gens pensent qu'ils sont arrivés jusqu'au bout et en fait ce n'est pas le cas. C'est dommage qu'une information ne soit pas affichée.

M. ANDREOTTI répond que c'est la galerie qui doit donner cette information. Parfois, ils fonctionnent.

Mme BOUSQUET-PITT ajoute que désormais elle pense qu'ils ont été mis à l'arrêt.

M. ANDREOTTI répond que l'information devrait être affichée.

Mme BOUSQUET-PITT indique qu'il faudrait que ce soit précisé à l'entrée du parking parce qu'ensuite, les gens sont déçus et coincés.

M. ANDREOTTI répond que la Régie va prendre contact avec la galerie pour savoir si réellement les ascenseurs ont été mis à l'arrêt. Si c'est le cas, il faut que l'information soit mise à l'entrée du parking.

Fin de la réunion à 11 H 55.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 17 novembre 2026

Pour expédition conforme

Président

Christophe DUPRAT